

ATELIER GIGOGNE  
Pierre Van Assche, architecte &  
associés  
Rue Schildknecht 33-16  
1150 BRUXELLES

V/Réf. : votre courrier du 25/11/08  
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.620/s447  
Annexe : plans 5 pages A3

Bruxelles, le

Monsieur,

**Objet :** BRUXELLES. Rue des Sables, 29-35. Immeuble de l'ancienne « Presse Socialiste ». Réaffectation du rez-de-chaussée et du sous-sol pour la Fondation Marc Sleen.

En réponse à votre courrier du 25 novembre sous référence, réceptionné le 28 novembre 2008, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 17 décembre 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée **s'est prononcée favorablement sur le principe d'aménager une mezzanine dans l'ancienne salle des guichets pour la transformer en salle d'exposition. Néanmoins, la C.R.M.S. a demandé de poursuivre la réflexion sur l'intégration des nouveaux dispositifs dans l'espace classé en tenant compte des remarques formulées ci-après.**

Le bien concerné par la demande a été réalisé en 1906 par l'architecte Pringiers pour « la Presse Socialiste ». Vers 1937, l'intérieur et la façade du rez-de-chaussée furent transformés dans un vocabulaire moderniste selon les plans de Fernand et Maxime Brunfaut tandis que l'immeuble conservait son caractère Art Nouveau aux étages. Sa façade à rue ainsi que la totalité du rez-de-chaussée ont été classées par arrêté du 12/06/2003. Après avoir été restaurés, le sous-sol et le rez-de-chaussée ont été acquis par la Fondation Marc Sleen pour être aménagés en salle d'archives et en musée. A cette fin, on prévoit d'aménager une galerie en mezzanine qui serait accessible via l'escalier situé dans la travée de gauche reliant autrefois la salle des guichets au premier étage. Aujourd'hui, seule la première volée de l'escalier subsiste, la deuxième partie ayant été supprimée suite à la réaffectation des étages en logements. La galerie serait également desservie par un nouvel escalier en colimaçon implanté du côté opposé de la mezzanine.

Outre la présence de l'escalier, la configuration de l'ancienne salle des guichets est conditionnée par le comptoir qui occupe toute sa largeur et qui en constitue l'évènement majeur. Pour préserver la valeur patrimoniale de l'espace classé, la Commission demande que le nouveau dispositif soit le plus discret possible et qu'il n'entre pas en concurrence avec les éléments modernistes conçus par les architectes Brunfaut. ***Elle préconise de simplifier l'aspect de la galerie en déplaçant l'escalier en colimaçon vers sa face arrière et en raccordant la passerelle au mitoyen de droite. Le nouveau volume abritant l'office devra être supprimé pour raccorder l'escalier à la partie arrière de la passerelle*** (selon les plans, la kitchenette

donnerait accès aux sanitaires pour PMR, ce qui semble particulièrement approprié ; l'office et les locaux de rangement pourraient être déplacés vers les caves).

***Du côté du mitoyen de gauche, les présentoirs intégrés au garde-corps devront être abandonnés pour ne pas encombrer l'espace qui se situe dans le prolongement de l'ancienne cage d'escalier.*** Il serait d'ailleurs difficile d'exposer des dessins le long d'une passerelle dont la largeur ne dépasse pas les 80 cm. En outre, la présence des deux poutres transversales y réduit ponctuellement la hauteur sous plafond de 1.95 à 1,75 m, ce qui renforcera encore le caractère confiné de cette partie de la galerie. L'utilisation de la passerelle n'est donc pas évidente. La C.R.M.S. comprend qu'elle aura un usage plutôt accessoire ou ludique.

A l'origine, l'espace situé de part et d'autre du guichet était fermé par une vitre posée sur une allège carrelée et par une porte vitrée. Ces éléments ayant été enlevés lors de la restauration récente, le comptoir a perdu de sa cohérence. Selon le projet, cette situation resterait inchangée alors que ***le réaménagement actuel offre l'occasion d'améliorer un état peu satisfaisant. La C.R.M.S. demande de traiter ce dispositif*** soit en rétablissant la situation ancienne, soit en proposant un traitement qui y fasse référence (des photos de l'état ancien sont disponibles à la Direction des Monuments et des Sites).

Enfin, et bien que les plans soient intitulés *dossier de consultation des entreprises*, le volet technique du projet devra être davantage détaillé. La Commission attend des solutions techniques pour l'ancrage de la galerie dans les murs mitoyens ainsi que, le cas échéant, dans les colonnes métalliques. L'aspect final de la passerelle, qui, selon la note explicative, serait réalisée en métal et bois, devra également être précisé tout comme les interventions relatives à la détection d'incendie et au système d'alarme. Enfin, on prévoit de rafraîchir la peinture des murs et du plafond. Une proposition plus précise doit être élaborée se fondant sur une étude stratigraphique (des recherches ont-elles déjà été effectuées à l'occasion de la restauration récente ?).

En conclusion, la Commission demande à l'architecte de ***poursuivre le projet et d'intégrer les nouvelles fonctions de manière optimale dans la salle des guichets.*** Les observations susmentionnées devront être intégrées dans la demande de permis unique sans quoi la CRMS ne pourra émettre un avis conforme favorable. Un dessin 3D devrait être joint à la demande de permis afin de pouvoir évaluer l'impact visuel du nouveau dispositif sur l'espace classé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (M. Ph. Piereuse)  
A.A.T.L. – D.U. (Dhr. S. De Bruycker)  
Ville de Bruxelles – service d'urbanisme